

Mécanicien réparateur de matériels de chantier et de manutention

RNCP37545 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	31736, 23523
Code(s) ROME	I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	20/07/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La finalité de cet emploi est de maintenir en état de fonctionnement les matériels de chantier, les matériels de manutention, leurs équipements et leurs accessoires de levé pour développer et optimiser la production.

Placé sous la responsabilité du chef d'atelier, le mécanicien effectue l'ensemble des opérations d'entretien programmé, de maintenance préventive et de réparation des matériels de chantier et des matériels de manutention. Il intervient sur les matériels de types boteur, niveleuse, chargeuse, pelle hydraulique, finisher, tunnelier, chariot élévateur et nacelle et de leurs équipements.

ACTIVITÉS VISÉES

Les techniques de réparation qu'il met en œuvre font appel à des compétences sur des systèmes et des dispositifs combinant plusieurs technologies telles que la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique et la pneumatique, dont le pilotage est souvent assuré par des systèmes informatiques embarqués.

Le mécanicien est polyvalent ou spécialisé sur un type de matériel, un type d'intervention ou une marque de constructeur.

Il réalise le montage, l'adaptation des équipements, des accessoires avant livraison et le réglage chez le client ou sur le chantier. Il effectue du reconditionnement, des réparations de pièces usagées ou d'usure spécifique aux équipements et aux matériels par des opérations courantes de mécanique générale et de soudure.

Pour ces opérations, le mécanicien s'appuie sur une documentation technique qui précise les modes opératoires, les données techniques de contrôles, de réglages établis par le constructeur.

Il exécute les opérations à partir d'un ordre de réparation défini par son responsable hiérarchique sur lequel sont consignés les travaux à réaliser.

Il se déplace occasionnellement pour intervenir sur les chantiers et sur les plates-formes logistiques chez des clients possédant un parc de matériels.

Il peut être amené à réaliser une intervention de dépannage d'après les consignes fixées par un technicien ou son responsable hiérarchique.

Le mécanicien s'adapte à son environnement professionnel ; suite à une panne sérieuse d'un matériel engendrant l'arrêt de tout ou partie d'un chantier, d'une plate-forme logistique, d'une carrière, une intervention longue peut être réalisée dans l'urgence.

Il possède des qualités relationnelles, une bonne représentation des risques professionnels et une sensibilisation à la

protection de l'environnement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Effectuer les opérations d'entretien programmé et les travaux de préparation des matériels
Réaliser les opérations d'entretien programmé d'un matériel de chantier et de manutention
Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et des pièces mécano-soudées
Manœuvrer les matériels de chantier et de manutention en sécurité
Monter des équipements de production et des accessoires sur des matériels
Réaliser la maintenance par remplacement des éléments et la réparation des systèmes des matériels de chantier et de manutention
Remplacer et régler les équipements périphériques du moteur thermique
Remplacer les éléments des systèmes électriques de servitude, de commande, de puissance et de traction électrique des matériels
Contrôler, remplacer et régler les éléments de la transmission des matériels
Remplacer les éléments, réparer et régler les systèmes de freinage et de direction des matériels
Remplacer les éléments des circuits hydrauliques des matériels
Effectuer la remise en état des éléments et des systèmes des matériels de chantier et de manutention
Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et des pièces mécano-soudées
Réparer et régler les moteurs thermiques des matériels de chantier et de manutention
Remettre en état les systèmes et sous-ensembles électriques et remplacer les éléments des matériels de chantier et de manutention
Réparer et régler les éléments de transmission, de direction et de freinage des matériels de chantier et de manutention
Réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels de chantier et de manutention

Blocs de compétences

RNCP37545BC01 — Effectuer les opérations d'entretien programmé et les travaux de préparation des matériels

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les opérations d'entretien programmé d'un matériel de chantier et de manutention
Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et des pièces mécano-soudées
Manœuvrer les matériels de chantier et de manutention en sécurité
Monter des équipements de production et des accessoires sur des matériels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 00 min

La mise en situation professionnelle se déroule en trois interventions indépendantes.

Intervention 1 : sur un matériel de chantier ou de manutention en état de fonctionnement, opérations courantes d'entretien et de maintenance préventive. Durée : 1 heure.

Intervention 2 : sur un matériel, remplacement d'un élément, d'un équipement de production ou d'un accessoire de levé, d'un matériel de chantier ou de manutention. Essais de fonctionnement dans la mesure du possible et compte rendu d'intervention. Durée : 2 heures.

Intervention 3 : fabrication d'une pièce simple mécano-soudée à partir d'un plan coté. Durée : 1 heure

Questionnaire professionnel : 01 h 00 min

Le questionnaire complète la mise en situation professionnelle et valide des connaissances technologiques associées à des compétences professionnelles.

Il comporte également des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement du travail.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 00 min

RNCP37545BC02 — Réaliser la maintenance par remplacement des éléments et la réparation des systèmes des matériels de chantier et de manutention

LISTE DE COMPÉTENCES

Remplacer et régler les équipements périphériques du moteur thermique
Remplacer les éléments des systèmes électriques de servitude, de commande, de puissance et de traction électrique des matériels

Contrôler, remplacer et régler les éléments de la transmission des matériels
Remplacer les éléments, réparer et régler les systèmes de freinage et de direction des matériels
Remplacer les éléments des circuits hydrauliques des matériels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 00 min

La mise en situation professionnelle se déroule en deux interventions indépendantes :

Intervention 1 : sur un matériel de chantier en état de fonctionnement, remplacement d'un organe mécanique, électrique, hydraulique et/ou pneumatique. Réglages nécessaires, essais de fonctionnement dans la mesure du possible et compte rendu d'intervention. Durée : 2 heures.

Intervention 2 : sur un matériel de manutention en état de fonctionnement, remplacement d'un organe mécanique, électrique de servitude, électrique de traction, hydraulique et/ou pneumatique. Réglages nécessaires, essais de fonctionnement dans la mesure du possible et compte rendu d'intervention. Durée : 2 heures.

Questionnaire professionnel : 01 h 00 min

Le questionnaire complète la mise en situation professionnelle et valide des connaissances technologiques associées à des compétences professionnelles.

Il comporte également des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement du travail.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 00 min

RNCP37545BC03 — Effectuer la remise en état des éléments et des systèmes des matériels de chantier et de manutention

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser et réparer des éléments assemblés vissés et des pièces mécano-soudées

Réparer et régler les moteurs thermiques des matériels de chantier et de manutention

Remettre en état les systèmes et sous-ensembles électriques et remplacer les éléments des matériels de chantier et de manutention

Réparer et régler les éléments de transmission, de direction et de freinage des matériels de chantier et de manutention

Réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels de chantier et de manutention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 00 min

La mise en situation professionnelle se déroule en trois interventions indépendantes.

Intervention 1 : remise en état d'un organe en place ou déposé d'un matériel de chantier. L'intervention porte sur un des éléments des systèmes suivants : mécanique, hydraulique de puissance ou de translation, électrique, électronique embarquée, de freinage ou de direction. Réglages nécessaires, essais de fonctionnement dans la mesure du possible et compte rendu d'intervention. Durée : 1 h 30 min.

Intervention 2 : remise en état d'un organe en place ou déposé d'un matériel de manutention. L'intervention porte sur un des éléments des systèmes suivants : mécanique, hydraulique de puissance ou de translation, électrique, électronique embarquée, de traction électrique. Réglages nécessaires, essais de fonctionnement dans la mesure du possible et compte rendu d'intervention. Durée : 1 h 30 min.

Intervention 3 : à partir d'un débit de pièces et d'un plan côté, fabrication d'une pièce mécano-soudée. Durée : 1 heure.

Questionnaire professionnel : 01 h 00 min

Le questionnaire complète la mise en situation professionnelle et valide des connaissances technologiques associées à des compétences professionnelles.

Il comporte également des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement du travail.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 00 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de service et de réparation des matériels de chantier et des matériels de manutention

Les réseaux des constructeurs, concessionnaires et entreprises de distribution des matériels

Les entreprises de location des matériels

Les entreprises, les collectivités, les administrations, les ministères utilisateurs de matériel de chantier et de matériel

de manutention possédant un service de maintenance
Les carrières et les entreprises minières possédant des installations fixes

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Mécanicien réparateur d'engins de chantier
Mécanicien réparateur de matériels de manutention

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le mécanicien doit être titulaire d'une autorisation de conduite valide pour déplacer les matériels. Celle-ci est délivrée par le chef d'entreprise et correspond aux catégories des matériels selon les recommandations de la CNAMTS.
Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le mécanicien doit être habilité conformément à la norme UTE C18-550.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 086 €
Selon la branche	4 950 € – 9 000 €
Prise en charge	Branches concernées

7 086 €	Valeur par défaut · 209 branches
9 000 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, CPNEFP des jardineries et graineteries
7 145 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
4 950 €	CPNE de la branche SDLM

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 20/07/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	11	0	100 %	50 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34883

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39283

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34883

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37545/>